

**FEDERATION DES CHASSEURS DE LA MAYENNE**  
**LA VIGNEULE**  
**53240 MONTFLOURS**  
**N° RNA : W532003820**  
**N° SIRET : 786 249 417 00027**

---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**EN DATE DU 20/04/2024**

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Mayenne s'est réunie le samedi 20 avril 2024 à 8 heures 30, à la salle des Pléiades à LOUVERNE (53950) sous la présidence de Mr de FERRIERE (Président), Mr LERICHE (Vice-Président), Mr COURCIER (Vice-Président), Mr GUENIOT (Trésorier) et Mr BOUVET (Secrétaire).

La feuille de présence a été signée par **107** personnes soit **786** votants avec les pouvoirs délégués.

-Le Président déclare la séance ouverte à 9 heures

-Le Président précise l'ordre du jour suivant sur lequel l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle est appelée à délibérer :

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 22 avril 2023
- Rapport Moral du Président sur la situation, la gestion et les activités de la Fédération
- Approbation des comptes de l'exercice 2022-2023, Quitus, Affectation du résultat
- Votes du montant des cotisations 2024-2025, des participations financières aux plans de chasse 2024-2025
- Approbation du Budget 2024-2025
- Acquisitions ou vente d'immeubles
- Comptes rendus des commissions :
  - Grand Gibier et Dégâts
  - Petit Gibier
  - Communication
- Orientations
- Questions des Chasseurs
- Interventions des invités

-Le Président soumet au vote la résolution n° 1

**RESOLUTION N° 1**

Les chasseurs de la Mayenne, réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, adoptent le procès-verbal du 22 avril 2023.

⇒ **Cette résolution n°1, soumise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

PF

-Le Président présente les activités de la Fédération et développe son rapport moral

-Le Président demande s'il y a des questions sur ce qu'il vient de présenter :

- Echange de questions réponses avec les chasseurs

-Vidéo de Stéphane PETIT actuellement en arrêt maladie.

-Intervention de Guillaume GAROT (Député)

-Le Trésorier évoque les faits marquants de la saison en cours et présente le Bilan et le Compte de Résultat de l'exercice 2022-2023

-Le Commissaire Aux Comptes Mr BOISNARD lit ses rapports sur les comptes annuels et les conventions réglementées

-Le Président soumet au vote la résolution n° 2

### **RESOLUTION N° 2**

Les chasseurs de la Mayenne réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle,

- Après avoir entendu le rapport moral,
- Après avoir pris connaissance du rapport financier concernant le Bilan, le Compte de Résultat de l'exercice 2022-2023 présentant un résultat positif de **73534,41 €** et
- Après lecture du Rapport sur les Comptes Annuels et lecture du Rapport Spécial sur les conventions règlementées du Commissaire aux comptes au 30 juin 2023,
  - Approuvent lesdits rapports tels qu'ils ont été présentés et donnent au Président et au Conseil d'Administration QUITUS de leur gestion.

⇒ **Cette résolution n°2, soumise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

-Le Trésorier explique les réserves de Gestion et Immobilisées et propose l'affectation du Résultat de l'exercice 2022-2023.

-Le Président soumet au vote la résolution n° 3

### **RESOLUTION N° 3**

Les chasseurs de la Mayenne réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, après avoir pris connaissance des propositions du Conseil d'Administration, décident :

- D'affecter le bénéfice de l'exercice 2022-2023 s'élevant à **73 534,31€** aux comptes de Réserves de Gestion,
- De diminuer les Réserves de Gestion de la variation 2022-2023 des Réserves Immobilisées (en excluant les immobilisations en cours) soit – **6 486.71€**.

⇒ **Cette résolution n° 3, soumise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

-Le Trésorier présente les hypothèses retenues pour le Budget de l'exercice 2024-2025.

-Le Président explique les changements du Contrat de Service

-Le Président soumet au vote les résolutions n° 4 à n° 11

PF

#### RESOLUTION N° 4

Les chasseurs de la Mayenne réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, après avoir pris connaissance des propositions du Conseil d'Administration, décident

- De retenir la valeur du TIMBRE GRAND GIBIER pour la saison 2024-2025 à **35 €**,
- De maintenir le Timbre Grand Gibier Temporaire 3 jours à **18 €**,
- De maintenir le Timbre Grand Gibier Temporaire 9 jours à **35 €**.

⇒ Cette résolution n° 4, soumise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### RESOLUTION N° 5

Les chasseurs de la Mayenne réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, après avoir pris connaissance des propositions du Conseil d'Administration décident :

- de maintenir le barème de la CONTRIBUTION TERRITORIALE à **0 €** pour la saison 2024-2025.

⇒ Cette résolution n°5 est adoptée à la majorité des voix :

784 voix ayant voté pour,  
2 voix ayant voté contre,  
0 voix s'étant abstenue.

#### RESOLUTION N° 6

Les chasseurs de la Mayenne réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, après avoir pris connaissance des propositions du Conseil d'Administration décident,

- De maintenir la valeur du TIMBRE FEDERAL DEPARTEMENTAL pour la saison 2024-2025 à **74 €**,
- De maintenir le timbre fédéral temporaire 9 jours à **37 €**,
- De maintenir le timbre fédéral temporaire 3 jours à **19 €**.

⇒ Cette résolution n° 6, soumise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### RESOLUTION N° 7

Les chasseurs de la Mayenne réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, après avoir pris connaissance des propositions du Conseil d'Administration approuvent :

- Le nouveau barème du CONTRAT de SERVICES 2024-2025 tel qu'il a été présenté.

| TRANCHES               |         | DROIT                                     |          | ADHESION                          |
|------------------------|---------|---|----------|-----------------------------------|
|                        |         | à l'ha *                                  | Fixe     |                                   |
| . 01 à                 | 49 ha   | 0,50 €<br><small>forfait mini 10€</small> | 2,50 €   | Prix du<br>timbre fédéral<br>74 € |
| . 50 à                 | 119 ha  | 0,55 €                                    | 2,75 €   |                                   |
| . 120 à                | 999 ha  | 0,70 €                                    | 16,00 €  |                                   |
| . 1000 à               | 2999 ha | 0,12 €                                    | 569,00 € |                                   |
| . À partir de 3 000 ha |         | 0,08 €                                    | 690,00 € |                                   |

⇒ Cette résolution n° 7, soumise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

PF

## **RESOLUTION N° 8**

Les chasseurs de la Mayenne réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, après avoir pris connaissance des propositions du Conseil d'Administration décident,

- De maintenir l'adhésion plan de chasse grand gibier saison 2024-2025 au prix du timbre fédéral **74 €**
- De fixer les prix des BRACELETS PLAN DE CHASSE, saison 2024-2025 :
  - CHEVREUIL à **35 €**
  - CEI à **200 €**
  - CERF à **150 €**
  - BICHE à **80 €**
  - CEIJ à **50 €**
  - DAIM à **100€**

⇒ **Cette résolution n° 8, soumise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

## **RESOLUTION N° 9**

Les chasseurs de la Mayenne réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, après avoir pris connaissance des propositions du Conseil d'Administration décident :

- De maintenir à **40 €** l'adhésion pour un Plan de chasse PETIT GIBIER pour la saison 2024-2025 avec gratuité des bracelets Plan de chasse LIEVRE ou FAISAN.

⇒ **Cette résolution n° 9, soumise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

## **RESOLUTION N° 10**

Les chasseurs de la Mayenne réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, après avoir pris connaissance du BUDGET PREVISIONNEL pour 2024-2025 :

- Approuvent LE BUDGET tel qu'il a été présenté avec un résultat à l'équilibre soit **0 €**

⇒ **Cette résolution n° 10, soumise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

## **RESOLUTION N° 11**

Les chasseurs de la Mayenne réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle,

- Autorisent le Conseil d'Administration à procéder à toutes opérations d'acquisition, d'échanges ou de ventes d'immeubles dans l'intérêt de la Fédération.

⇒ **Cette résolution n° 11, soumise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

-Le Président clos la séance qui porte sur le vote des résolutions.

-Mr LERICHE présente son rapport sur la commission Petit Gibier.

-Mr COURCIER présente son rapport sur la commission Grand Gibier.

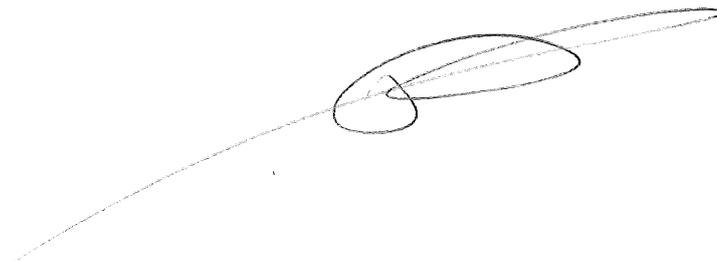
-Mr BOUVET présente son rapport sur la commission Communication.

-Mme TYSIAC présente l'aménagement YVELANDE.

PF

- Le Président présente son rapport d'orientation.
- Le Président demande s'il y a des questions sur ce qu'il vient de présenter :
  - Echange de questions réponses avec les chasseurs
- Intervention des invités dont vidéo de Willy SCHRAEN
- Le président invite Maitre MOULIERE à monter sur scène
- Mr COURCIER rend hommage à Maitre MOULIERE eu égard aux années consacrées à la présidence de la FDC53 et dont le mandat s'est arrêté au 1<sup>er</sup> décembre 2023.
- Vidéo de Willy SCHRAEN à l'attention de Maitre MOULIERE
- Le Président remet alors un cadeau à Maitre MOULIERE
- Les Députés Géraldine BANNIER et Yannick FAVENNEC remettent la médaille de l'Assemblée Nationale à Maitre MOULIERE.
- Le Sénateur Guillaume CHEVROLLIER remet la médaille du Sénat à Maitre MOULIERE
- Photo de Maitre MOULIERE avec les administrateurs et les élus
- Photo de Maitre MOULIERE avec les salariés
- Le Président clos l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à 13 heures.

Signature Président  
Mr Patrick de FERRIERE

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke that curves upwards at the end, followed by a large, stylized loop.